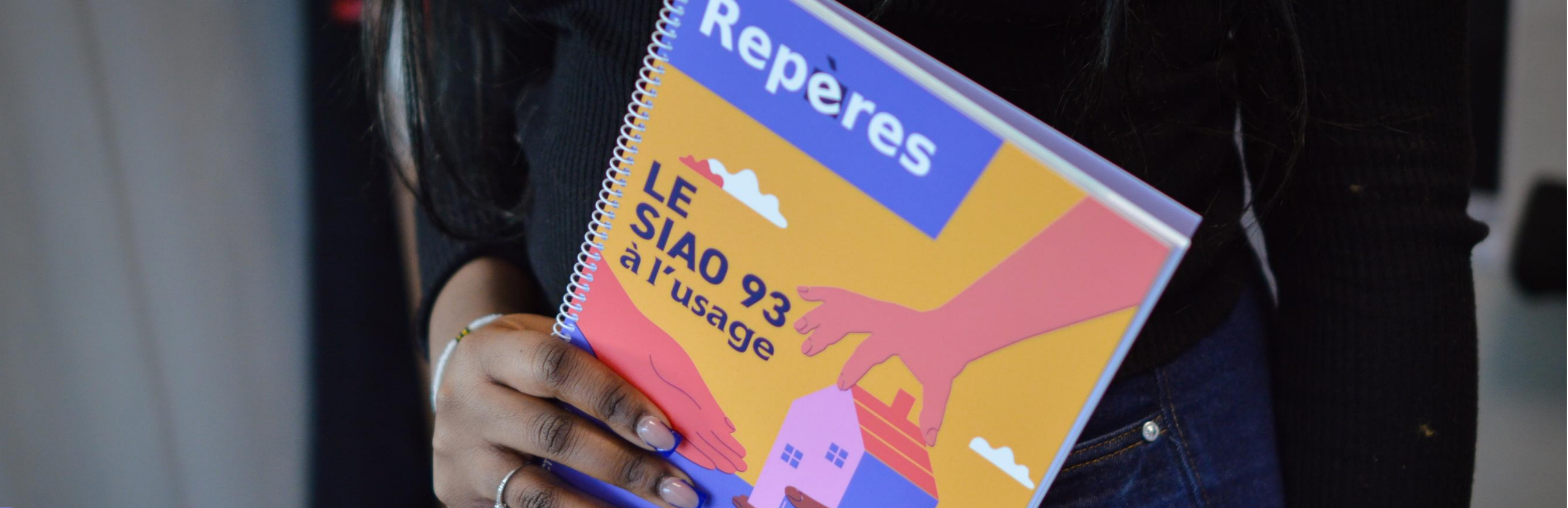




SIAO 93

Fonctionnements – Missions - Activités



Programme

Introduction :

Présentation d'Interlogement93 / Contexte et missions des SIAO / Le SIAO 93

1

Mise à l'abri au 115-93

2

Le traitement de la demande

3

La transmission d'informations SIAO /OFII

4

Dispositifs d'hébergement/logement régulés par le SIAO 93

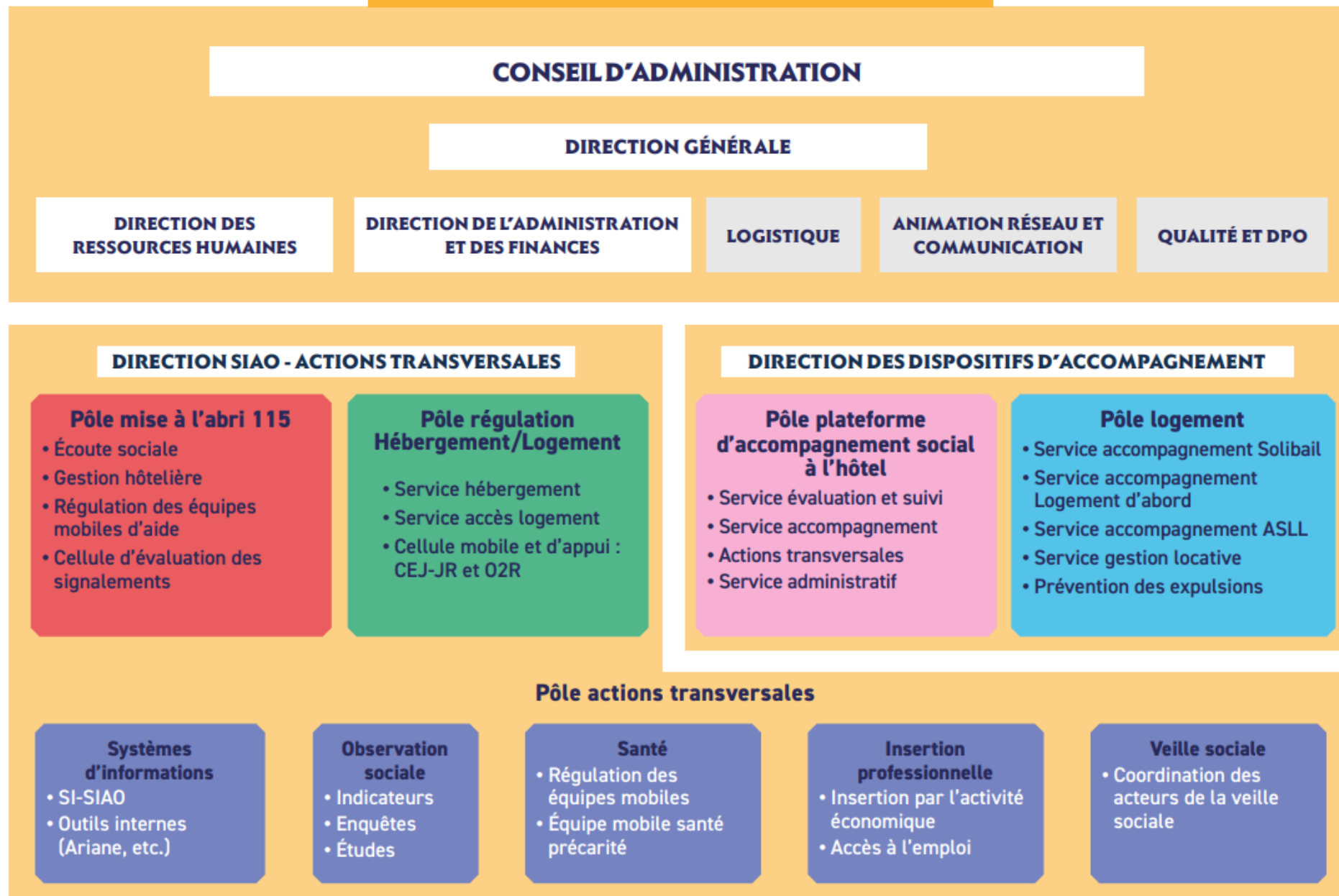
5

Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO 93

6

Instances partenariales du SIAO 93

INTRODUCTION





Contexte et missions du SIAO

- Ce que dit la loi
- Missions et principes

Contexte et missions du SIAO

Ce que dit la loi

➤ Contexte de création du SIAO

- Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées
- Constat : segmentation très importante du secteur et manque de coopération entre les multiples acteurs de l'hébergement et du logement

➤ Références réglementaires

- Circulaires du 08/04/2010 et du 07/07/2010 relatives au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Circulaire du 29/03/2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Loi Alur du 26/04/2014 (article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles)
- En 2022 se met en place le « Cadre unifié régional des SIAO d'Ile-de-France »

➤ Rôle du SIAO

- « *Plateforme **unique départementale** de **coordination** et de régulation du secteur de l'**accueil**, de l'**hébergement** et d'**accompagnement** vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile* »

Missions du SIAO

Missions et principes

➤ Missions

- Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative
- Gérer le service d'appel téléphonique 115
- Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles
- Traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire
- Suivre le parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation
- Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
- Assurer la coordination des outils concourant au dispositif de veille sociale
- Participer à l'observation sociale

➤ Principes

- ✓ **Égalité et transparence du service rendu pour toute personne en demande d'hébergement**
- ✓ **Inconditionnalité de l'accueil**
- ✓ **Continuité de la prise en charge jusqu'à l'accès au logement dès lors que la personne y est prête**



Le SIAO En Seine-St-Denis

- Organigramme

LE SIAO

En Seine Saint Denis

DIRECTION SIAO - ACTIONS TRANSVERSALES

Pôle mise à l'abri

- Ecoute sociale
- Gestion hôtelière
- Régulation des équipes mobiles d'aide
- Cellule d'évaluation des signalements

Pôle régulation hébergement/logement

- Service hébergement
- Service accès logement
- Cellules mobiles d'appui CEJ-JR et O2R

Pôle actions transversales

Systèmes d'informations

- SI-SIAO
- Outils internes (Ariane, etc.)

Observation sociale

- Indicateurs
- Enquêtes
- Études

Santé

- Régulation des équipes mobiles
- Équipe mobile santé précarité

Insertion professionnelle

- Insertion par l'activité économique
- Accès à l'emploi

Veille sociale

- Coordination des acteurs de la veille sociale

PRESENTATION

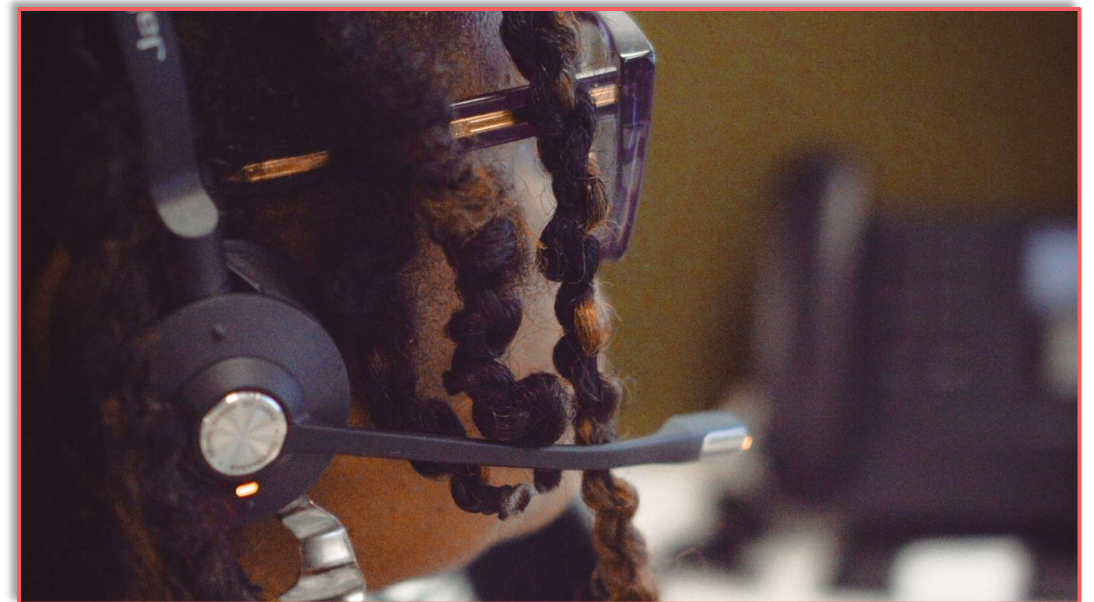
I. La mise à l'abri en Seine-St-Denis



La mise à l'abri 115

Qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Un dispositif joignable 7j/7, 24h/24
1j/1 demande (sauf dispositifs spécifiques)
- ✓ Un dispositif inconditionnel
- ✓ Une mise à l'abri régulée à l'échelle de l'Île-de-France
 - Des places d'hôtel dans toute l'IDF
 - Des places en structures pérennes régulées par le 115
 - Des places de mises à l'abri (temporaires) durant les périodes de Grand Froid
- ✓ Des dispositifs saturés



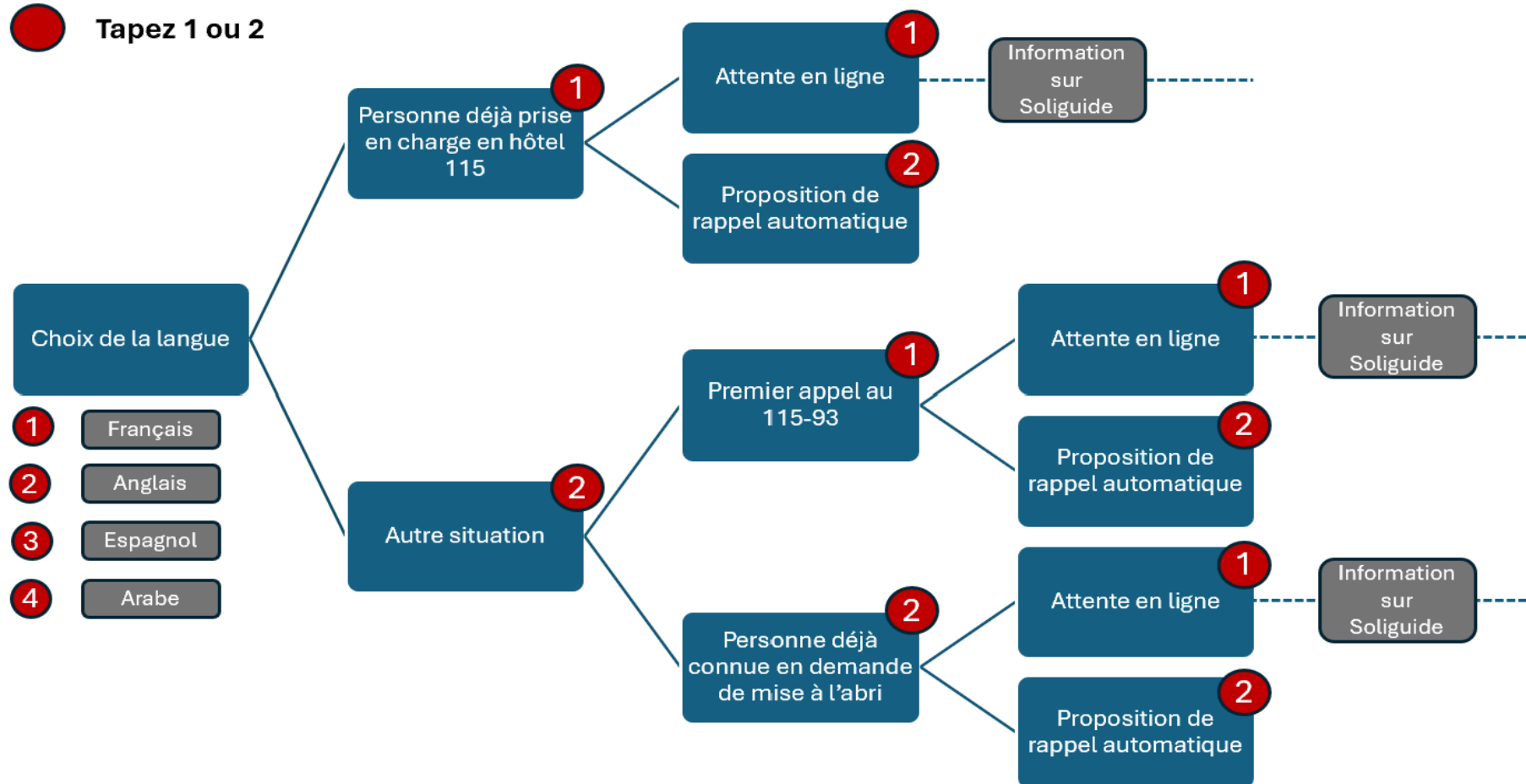
La mise à l'abri 115

Qu'est-ce que c'est ?

> Mise en place d'un serveur vocal interactif au 115-93



Tapez 1 ou 2



La mise à l'abri 115

Les demandes

Données 2025

Traitement
des appels

14 447

appels décrochés
en 2025

342

appels traités / jour

1H40

de durée moyenne
d'attente

Le plateau d'écoute téléphonique du 115

- Les écoutants sociaux réceptionnent les appels des ménages en difficulté 7/7 et 24/24
- Evaluation du 115 de référence et du danger de rue
- Orientation vers les lieux ressources du territoire (accueils de jour, aide alimentaire, domiciliation, suivi social...)
- Priorisation des demandes
- Demande d'orientation vers un dispositif de mise à l'abri
- Signalement de situations particulièrement vulnérables et des situations pouvant relever du logement vers les autres services du SIAO ou vers la PASH

La mise à l'abri 115

Les demandes en 2025

Données 2025

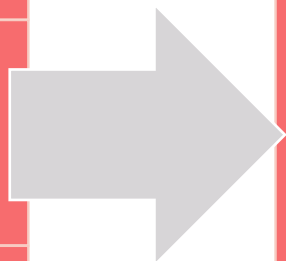
Nombre de
demandes

177 805
demandes
recensées en
personnes

-2%
par rapport à
2024

4 774
ménages
concernés

+0,13%
demande en
ménages différents



182 ménages
soit **487**
personnes en
moyenne
quotidienne
sollicitent le 115

- le nombre de ménages différents (4 774) reste stable par rapport à 2024. Les demandes de mise à l'abri adressées au 115-93 évoluent de manière contrastée
- Dans la continuité de 2024, ces éléments confirment une tendance déjà observée : d'une part, les ménages sans domicile doivent multiplier les sollicitations avant d'obtenir une réponse favorable ; d'autre part, certains renoncent à contacter le 115 (43% selon l'enquête flash réalisée en fin d'année 2025, voir p. 50), faute de solutions adaptées dans des délais compatibles avec leur situation.

Répartition
des
demandes
par public

43%
de ménages
avec enfant

26%
d'hommes
isolés

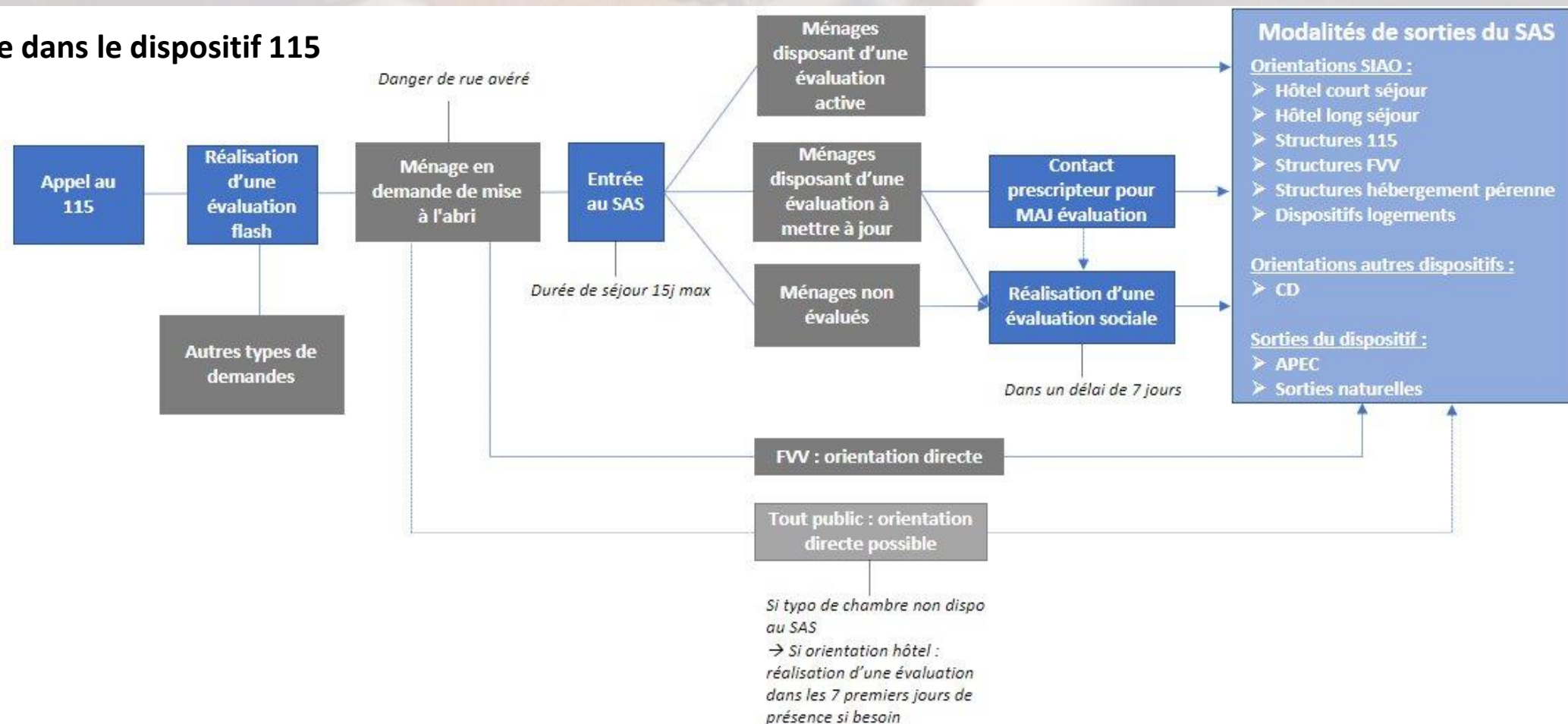
21%
de femmes
isolées

10%
de couples sans
enfant

La mise à l'abri 115

Les réponses à l'hôtel

> L'entrée dans le dispositif 115



La mise à l'abri 115

Les réponses à l'hôtel

Données 2025

Les demandes pourvues 2025

(hôtel + structure)

- **1 189** ménages soit 2 544 pers
- Une **diminution de 12%** par rapport à 2024
- 76% des demandes pourvues concernent une prise en charge à l'hôtel / +2 points comparé à 2024

A l'hôtel

- **832 nouveaux ménages orientés** (1 941 pers)
- Une diminution de 10% par rapport à 2024
- 79% des orientation sur un hôtel dans le 93.
- 21% dans d'autres départements franciliens

Globalement

- **11 659 personnes étaient mises à l'abri en moyenne chaque jour**, soit une augmentation de 3% par rapport à 2024.

Les opérateurs de la gestion hôtelière attribuent les orientations du jour en fonction des priorités pour :

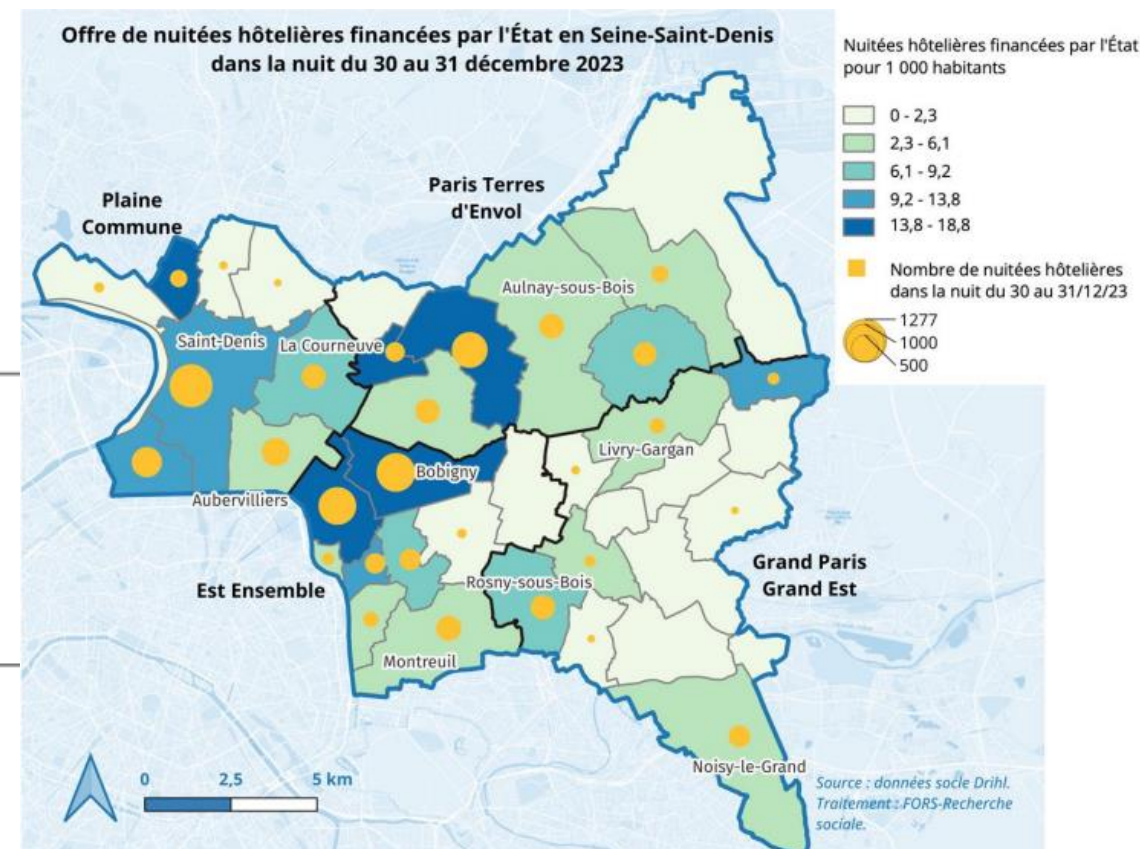
- Informer les ménages de leur orientation en hôtels (dont changements)
- Suivre et adapter les prises en charge hôtelières assurées par le 115-93 en lien étroit avec Delta, avec traitement des alertes reçues de Delta (familles absentes, difficultés remontées par les hôteliers) et des écoutants du 115 (doléances diverses des ménages quant à leurs modalités de prise en charge hôtelière) induisant des contacts téléphoniques avec les ménages mis à l'abri
- Mettre en œuvre des missions spécifiques (lien avec les partenaires dont, les opérateurs départementaux d'accompagnement social (PASH), les opérateurs de distribution alimentaire, les circonscriptions départementales, ainsi que Delta).

La mise à l'abri 115

L'activité des équipes de la cellule 115

> Principales missions des équipes de la cellule 115

Coordination	✓ Assurer l'accompagnement de l'équipe (réunion, gestion des congés, management de proximité) ✓ Soutien technique ✓ Constitution des files actives sur les niveaux d'accompagnement* ✓ Organisation et préparation des files active ; suivi de l'activité ✓ Assure un reporting d'activité sur la base des indicateurs définis ✓ S'assure de la production d'évaluation et de leur transmission ✓ Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ)
Equipe mobile	✓ Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) ✓ Assure un diagnostic de la situation ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Mâj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL
Equipe fixe	✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs ✓ Priorisation des situations



La mise à l'abri 115

Les dispositifs spécifiques

Données 2025

✓ Régulation des équipes mobiles d'aide

- 3 associations régulées par le SIAO93
- Dispositif accessible par un appel au 115 (précisé la localisation, le téléphone et la demande de la personne)

→ **2 071 sorties camions recensées** (+14% par rapport à 2024), **9 352 demandes de rencontres** (+10% par rapport à 2024)
auprès de 4 350 personnes (-+5% par rapport à 2024)

✓ Périnatalité

- Dispositif dédié aux services sociaux des maternités et aux PMI

Canal dédié pour adresser des demandes concernant les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leur famille.

→ **1 276 demandes traitées en 2025** (-16% par rapport à 2024)



✓ Service de Mise en Sécurité

Dispositif de mise en sécurité dédié aux femmes victimes de violences conjugales

- Accessible via un commissariat (ligne 115 dédiée) ou via un appel au 115
- Mise à l'abri d'urgence et accompagnement spécialisé par SOS Femmes93

→ **172 femmes et enfants en demande et 134 (soit 78%) ménages en ont bénéficié en 2025**



La mise à l'abri 115

Une journée au 115 (06/07/2026)

- ✓ 18 686 appels reçus
- ✓ 403 appels décrochés par le 115
 - 483 personnes en demande de mise à l'abri
 - Les autres demandes : doléances hôtelières, orientations etc.
- ✓ Temps moyen d'attente pour les appels traités = 2h21
- ✓ 11 364 personnes à l'hôtel
- ✓ 477 personnes en demandes non pourvues
 - 393 personnes en familles dont 60 enfants de moins de 3 ans (26 femmes enceintes)
 - 38 personnes en couple/groupes sans enfant
 - 12 hommes isolés
 - 34 femmes isolées



2. Le traitement de la demande





La concertation technique du SIAO (CTS) :

Permet de venir échanger sur la situation complexe d'un ménage accompagné

Les items nécessaires au traitement de la demande

Ménage	Identité	Situation du ménage	Projet du ménage	Notes	Suivi des modifications	Demande d'insertion
☐ Typologie ☐ Composition ☐ Coordonnées du contact principal du ménage ☐ Adresse de domiciliation ☐ Suivi du ménage ☐ Historique des demandes du ménage « insertion » et « 115 »	☐ État civil ☐ Contact et domiciliation ☐ Nationalité et droit au séjour	☐ Situations résidentielles ☐ Précarité liée au logement ☐ Situation médico-sociale ☐ Démarches liées au logement (dont DLS et NUR) ☐ Activité Professionnelle/formation/scolarité/garde ☐ Situation budgétaire ☐ Pièces Justificatives présentées ☐ Historique des situations résidentielles du ménages	<i>Plusieurs choix à sélectionner :</i> ☐ <u>Besoins résidentiels spécifiques</u> ☐ Aménagement et configuration de l'habitat souhaité ☐ Zone de recherche ☐ Zone à éviter ☐ Prestations particulières ☐ Besoin d'accompagnement ☐ Notes sociales  Renseigner la note sociale pour le parcours du ménage, les besoins d'accompagnements et le degré d'autonomie. Attention: cet encart est visible par tous les professionnels au niveau national	Les alertes servent à attirer l'attention sur un point en particulier à l'ouverture de la fiche de la personne. 115 -Niveau de confidentialité: ☐ "Transmission externe ☐ Interne à mon organisation	☐ Permet de vérifier et suivre les modifications apportées à la fiche ménage	☐ Onglet qui s'ouvre quand vous avez consulté/ouvert une demande et qui vous permet d'y retourner rapidement. N'oubliez pas d'ouvrir une demande SIAO au préalable 

Présentation du nouveau schéma traitement de la demande

- ✓ Recherche des vulnérabilités pour un traitement privilégié
- ✓ Automatisation de certains actes par des pré-traitements

PT1

Recherche de vulnérabilité(s)

- Indication de critères
- Recherche par mots clef

PT2

Vérification de la complétude des demandes
Vérification de la cohérence des demandes

PT3

Vérification de la cohérence entre les éléments de la demande et la préconisation

3. La transmission d'informations SIAO/OFII



Transmission d'information SIAO/OFII

A compter du mois de février 2022!

La réforme de 2017 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la transmission de données du SIAO vers l'OFII.

Celle-ci prévoit :

- ✓ L'information préalable des demandeurs d'asiles et bénéficiaires de la protection internationale des conséquences de la sanction de ces informations dans le SISIAO,
- ✓ La possibilité pour ces personnes de refuser la sanction de ces informations.

Alerte sur la bonne compréhension nécessaire par les personnes concernées de l'ensemble de ces informations.
Vérification nécessaire des informations relatives aux situations administratives des personnes hébergées en structures.

→ **Depuis le 4 février 2022 (et le 4 de chaque mois) le SIAO 93 adressera à l'OFII :**

- La liste des DA et BPI pris en charge par le 115-93
- La liste des DA et BPI en statut "présence" dans les structures d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)



4. La régulation des dispositifs hébergement-logement en Seine - Saint - Denis



La régulation hébergement/logement

- ✓ La régulation des dispositifs d'hébergement
- ✓ La régulation des dispositifs de logement accompagné et adapté
- ✓ L'inscription SYPLO des ménages reconnus prioritaires à l'accès au logement social
 - Dispositifs à solliciter de manière concomitante à la mise à l'abri
 - Les demandes passent par l'application SI-SIAO



La régulation hébergement/logement

Hébergement

Structures collectives avec accompagnement social / Accueil inconditionnel
Grande diversité des modalités d'hébergement proposées

hebergement@siao93.net

Le SIAO ne gère pas :
Dispositifs asile
Centres mères-enfants
LHSS, LAM et ACT
Dispositifs publics vieillissants

➤ CHU

Hébergement d'urgence
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à construire

➤ CHRS

Hébergement de réinsertion sociale
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet défini - Besoin et acceptation
de l'accompagnement vers insertion

➤ CHS

Hébergement de stabilisation
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à faire émerger –
Acceptation de l'accompagnement
social proposé

➤ ALTHO

Profil : Famille (pas d'isolé), prise
en charge 115, régularité de séjour,
autonomie dans l'hébergement
Projet de relogement sous 6 mois,
acceptation de l'accompagnement
vers insertion



Pour une orientation :
Une demande transmise et
une évaluation approfondie
via le SI-SIAO sont
indispensables

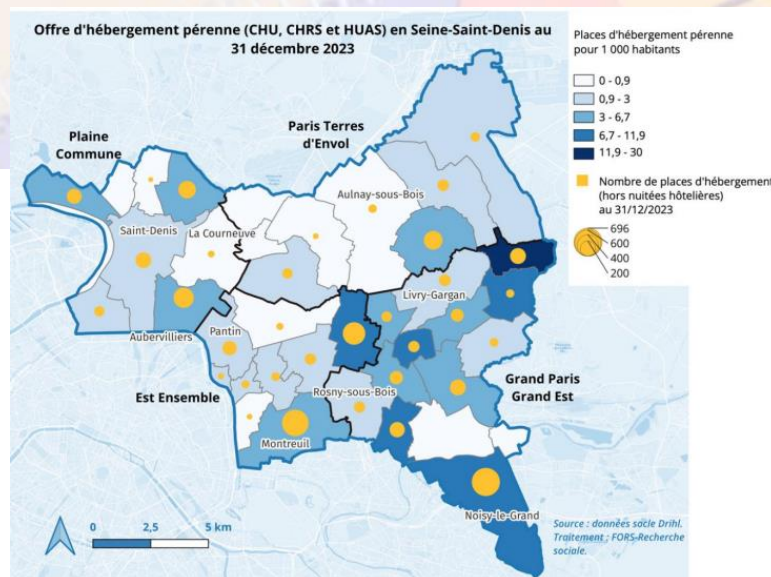
	Nbre de places	Mises à disposit.	Position nements		Refus connus		Admis- sions	
			Mén.	Pers.	Mén.	Struct.	Mén.	Pers.
CHU / CHS	4372	805	920	1672	111	81	631	1148
CHRS	1589	198	274	459	34	34	274	459
ALTHO	535	81	91	301	12	20	41	136
Total	6496	1084	1285	2432	157	135	946	1743

La régulation hébergement/logement

Hébergement

Places par dispositifs et par personnes

Dispositifs	En personnes
ALTHO	337
CHRS	1453
CHS	187
CHU	4159
CHU_115	750
Total général	6886



Structures par publics spécifiques

structures spécialisées	Nbr de structures
Addiction	3
FVV	12
Jeunes	3
Périnat	18
Perinat / FVV	1
Sortant de prison / jeunes	1
Non spécialisée	88
Total général	126

Places par dispositifs, par personnes et par typologies familiales

	ALTHO	CHRS	CHS	CHU	CHU_115	Total général (en pers.)	Total général (en %)
Familles	337	681		2468	21	3507	51%
Femmes, familles		343	16	512		871	13%
Isolées F				121	20	141	2%
Isolés H		104	20	248	231	603	9%
Isolés H et F		247	75	99		421	6%
Toutes compos		78	76	711	478	1343	20%
Total général	337	1453	187	4159	750	6886	100%

hebergement@siao93.net

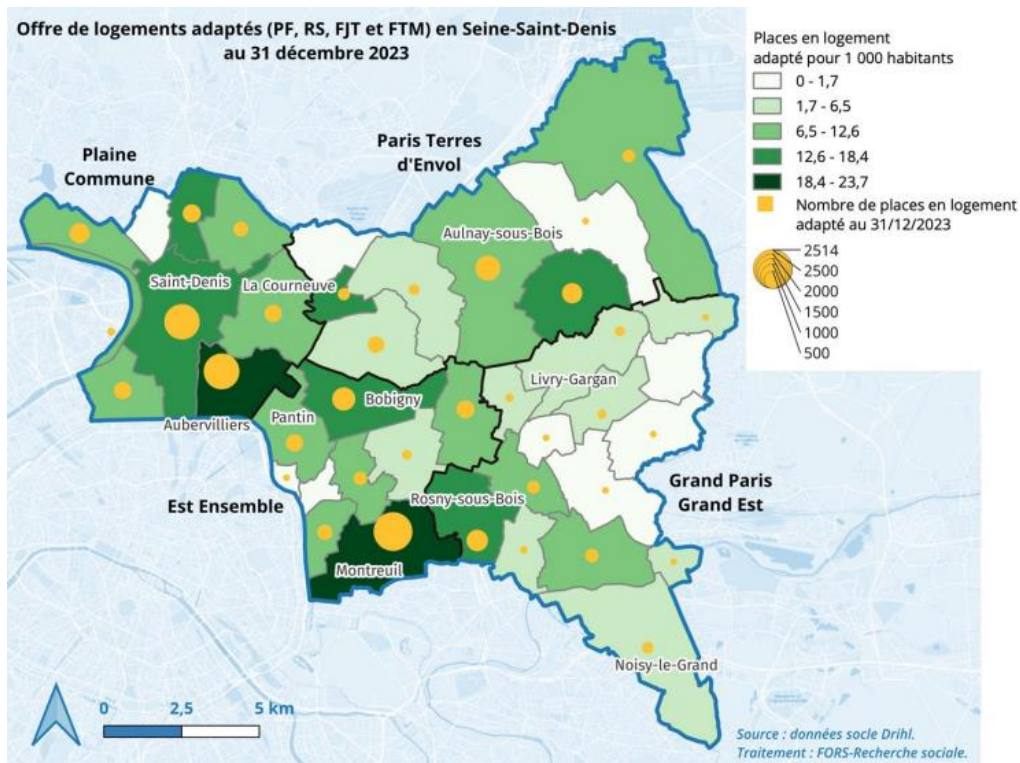
Répartition géographique des structures

Répartition	En personnes	
_77	517	8%
_78	218	3%
_91	264	4%
_92	131	2%
_93	5388	78%
_94	368	5%
Total général	6886	100%

La régulation hébergement/logement

Logement accompagné

En Seine-Saint-Denis ce sont environ 5800 logements adaptés/accompagnés dont le réservataire est l'Etat pour lesquels la mise à disposition est faite auprès du SIAO93 par les opérateurs/gestionnaires.



	Nbre de places	Mises à disposition		Positionnements		Refus connus		Admissions	
	Logt.	Mén	Pers.	Mén	Pers.	Mén	structures	Mén	Pers.
ALT	180	75	75	104	104	9	16	73	73
Dispositifs jeunes (FJT, RJA) - hors résidences étudiantes	4 594	202	202	306	306	69	68	115	115
FTM	4 733	81	81	51	51	27	21	12	12
PF/MR/RA	382	8	8	31	32	3	10	17	17
RS (hors RS-ASLL)	7513	289	315	243	271	42	63	84	91
RS-ASLL	234	119	190	229	454	36	65	93	171
Total	17636	774	871	964	1218	186	243	394	479
Evolution 2024/25	0%	-6%	-17%	22%	16%	13%	183%	59%	35%

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement accompagné



*Pour une orientation : Une demande via le
SI-SIAO et une demande de logement
social sont indispensables*

➤ ALT Jeunes

Chambre individuelle dans du logement partagé

Participation variable selon opérateurs

*Profil : moins de 26 ans. 400€ de ressources minimum et stables,
DLS à jour.*

Accompagnement socio-éducatif

Projet : relogement sous 24 mois

➤ Foyer jeunes travailleurs et résidence jeunes actifs

Logement individuel de 14 à 18m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI et PLUS)

*Profil : isolés, 18-26 ans, public autonome en dynamique
d'insertion (pas de Pôle-Emploi ni Service civique), DLS à jour*

Accompagnement lié au logement en collectif

Projet : relogement sous 24 mois

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement accompagné



Pour une orientation : Une demande via le SI-SIAO et une demande de logement social sont indispensables

➤ Résidence sociale

Logement autonome de 14 à 18 m²

participation à hauteur d'environ 500€

Profil : isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas ou peu d'accompagnement social

Projet : relogement sous 24 mois

➤ Résidence sociale avec accompagnement social (RS-ASLA)

Logement autonome

Participation variable en fonction de la typologie du logement (PLAI)

Profil : toute composition familiale, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales, besoin d'accompagnement, être en dynamique d'emploi
Accompagnement social de type ASLL

Projet : relogement sous 24 mois

➤ FTM

Chambre (possibilité de sanitaire/kitchenette) de 9 à 14m²

participation à hauteur d'environ 400€

Profil : homme isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas d'accompagnement social

Projet : pour les nouveaux entrant relogement (sans date précise).

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement adapté



Pour une orientation : Une demande via le SI-SIAO et une demande de logement social sont indispensables

➤ Résidence accueil

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil : isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, problématique de santé mentale stabilisée et suivie, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôte sur site pour l'animation de la vie de structure mais pas d'accompagnement individuel, visites régulières de professionnels de santé psy

Projet : pas d'obligation de réorientation

➤ Pension de famille/maison relais

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil : isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôtes sur site pour l'animation de la vie de la structure mais pas d'accompagnement individuel

Projet : pas d'obligation de réorientation

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Solibail

➤ Intermédiation locative

Appartements diffus dans le privé en sous location

Participation à hauteur de 20-24-28% des ressources des ménages selon les charges liées au logement

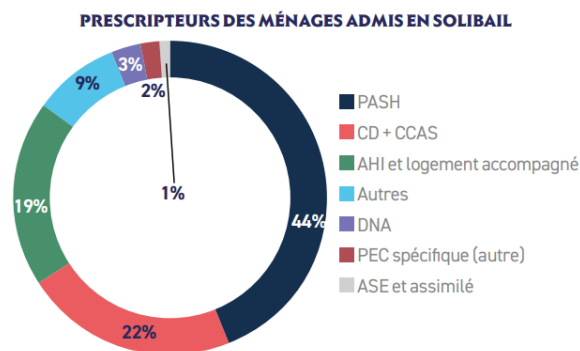
Profil : ménages autonomes dans l'insertion, minima sociaux pour l'ensemble des personnes composant le ménage, prise en charge au préalable de l'orientation par le 115/structure d'hébergement ou reconnaissance DAHO

Accompagnement de type AVDL

Projet : relogement sous 18 mois

Typologie de logements	T1	T2	T3	T4	T5
Besoins des ménages	6%	11%	64%	17%	2%
Mis à disposition	5%	45%	41%	9%	0%

Typologie de logement et mise à disposition



**Pour une orientation : évaluation
SI SIAO indispensable**

solibail@siao93.net

	2021	2022	2023	2024	2025
Mise à disposition	479	387	339	364	435
Orientation	665	523	454	484	624
Admissions	383	336	284	316	397

Régulation et admission

Reconnaissance du caractère prioritaire du logement

➤ Accès au logement social pérenne via la reconnaissance du caractère prioritaire de la demande

Appartement dans le logement social

Loyer

Profil : Tout ménage en situation administrative régulière avec une DLS à jour, impôts N-2 et N-1 pour labélisation. Pour dossier « prêt au relogt » prévoir : tout doc justifiant de la compo. Fam., des ressources/emploi des adultes, attestation d'hébergement et tout doc permettant de bien comprendre la situation du ménage vis-à-vis de l'accès au logement.

1 568 ménages prioritaires
(3 014 pers labellisés en 2025
Soit -13% par rapport à 2024)

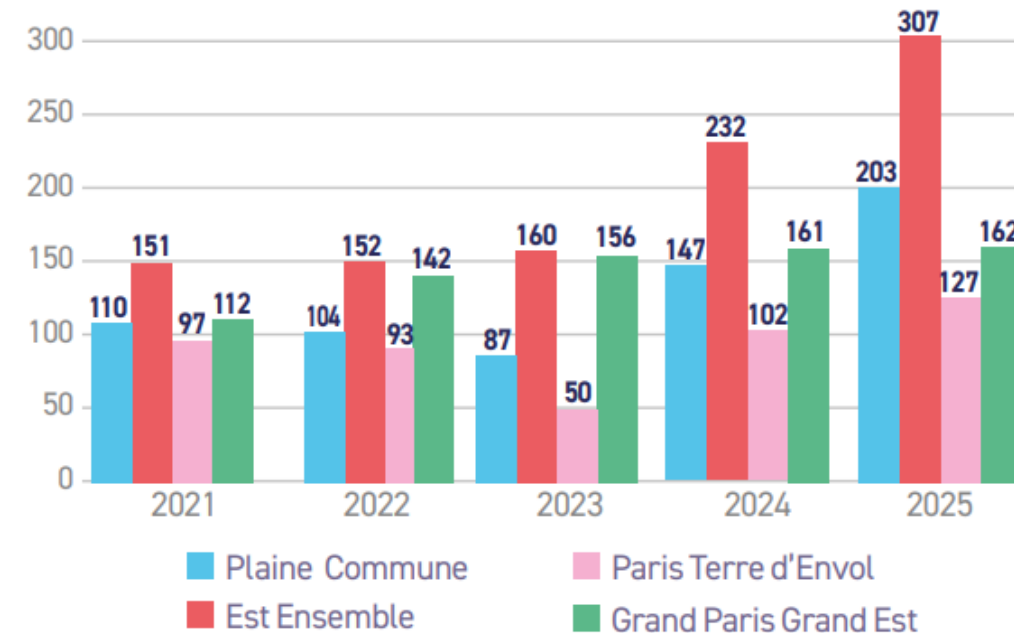
1 066 ménages relogés sur le
contingent Etat en 2025
+ 18% par rapport à 2024



Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

relogement@interlogement93.net

Relogement - Contingence État dans le 93 - par EPT



Procédure unique de demande d'orientation logement adapté, logement accompagné et reconnaissance du caractère prioritaire de la demande de logement

ETAPES	LIENS UTILES
▪ Etape 1 : Vous accompagnez le ménage dans sa demande d'orientation vers un logement adapté, accompagné ou la reconnaissance de priorité de sa demande de logement social ▪ Etape 2 : Le SIAO 93 étudie votre demande SI-SIAO à l'aide des pièces déposées dans la DLS via SNE ▪ Etape 3 : Vous maintenez à jour la DLS et la demande SI-SIAO et modifiez les éléments dès changement de la situation	https://www.demande-logement-social.gouv.fr/ https://sisiao.social.gouv.fr <u>Cf: procédure d'orientation vers le logement adapté, accompagné et/ou reconnaissance à caractère prioritaire de la demande</u>

Procédure unique de demande d'orientation vers un logement adapté, un logement accompagné et/ou une reconnaissance du caractère prioritaire de demande de logement social

Avec le ménage vous :



vous assurez que le ménage ait une demande de logement social actualisée, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de son dossier. (Les pièces doivent apparaître dans la DLS)



créez une demande avec le ménage dans l'application SI-SIAO et la transmettez au SIAO 93.



réalisez une demande de labélisation FSL si et seulement si vous souhaitez que le ménage accède à une résidence avec accompagnement social



Avec le ménage vous :



n'oubliez pas d'actualiser la DLS et le SI-SIAO dès changement significatif de sa situation.

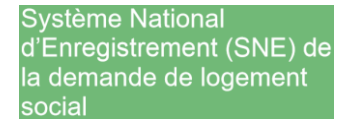


Dès transmission d'une demande nous :

consultons le SI-SIAO pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social ainsi que le besoin d'accompagnement. Nous inscrivons sur liste d'attente la demande.



consultons SNE pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social.



reconnaissons le caractère prioritaire de la demande de logement dans Syplo et sanctionnons le N° Syplo dans le SI-SIAO



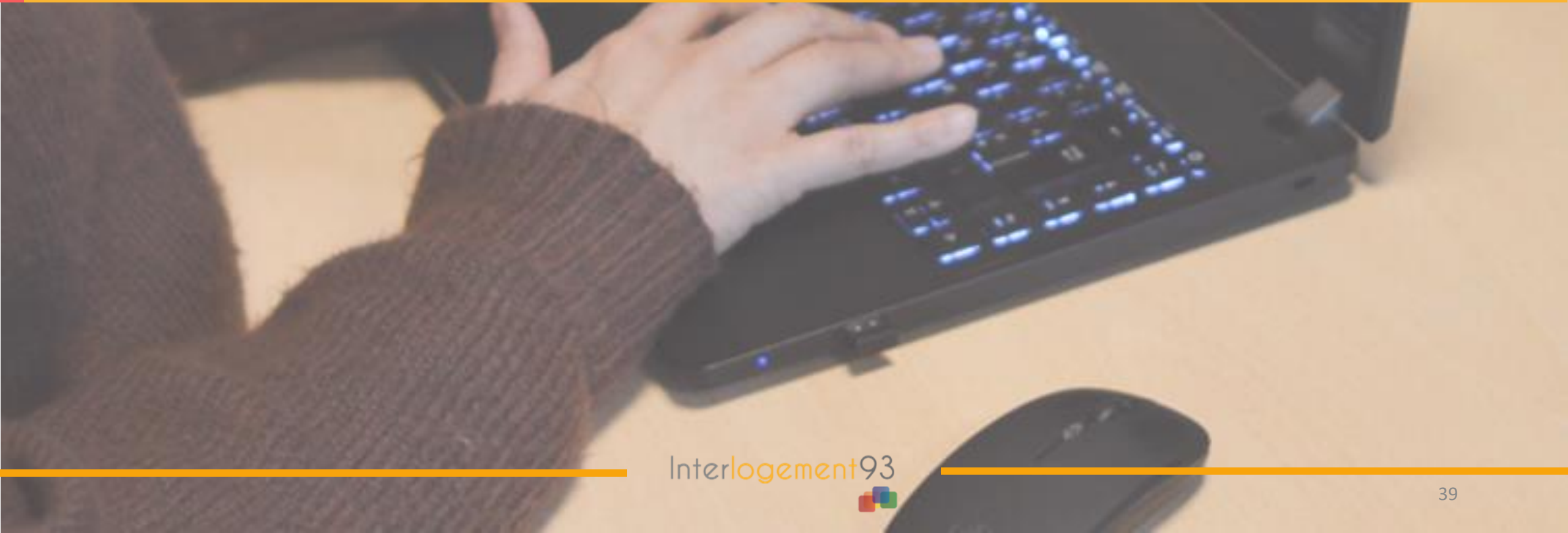
Les éléments apparaissant dans la DLS doivent impérativement correspondre à ceux indiqués dans la demande SI-SIAO.

Le ménage pourrait être contacté directement par un bailleur/gestionnaire, assurez-vous que ses contacts soient actifs (adresse postale, mél, n° de téléphone).

Publics concernés (publics prioritaires au regard du L-441-1 du CCH en Seine-Saint-Denis) :

- ✓ Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
- ✓ Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
- ✓ Personnes dépourvues de logement y compris celles qui sont hébergées par des tiers

5. Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO



Santé – équipes mobiles médico-sociales

Missions et modalités

Assurer une prise en charge courte et permettre l'accès et le maintien des soins ainsi que la prise en charge de ces personnes dans le système de santé de droit commun

Public cible

■ Personnes en situation de grande précarité* :

- ✓ Vivant à la rue,
- ✓ Mis à l'abri (hôtel 115)
- ✓ Hébergés dans les dispositifs AHI (CHU, CHRS, logement accompagné...)
- ✓ DNA (CADA, HUDA, CPH, ...)
- ✓ Dispositif temporaire « Ukraine »
- ✓ Vivant en hébergement précaire (squat, bidonville, ...)

■ Rencontrant des difficultés d'accès à la santé

** Sont exclus les publics en logement définitif*

- **Inconditionnelle**, sans condition d'âge, de ressources ou de régularité de séjour
- **En aller-vers** : sur le lieu de vie ou de fréquentation habituelle de la personne
- Par une **équipe de professionnels dédiée**

Santé

Missions et modalités

3 Equipes mobile santé précarité (EMSP)

*Hôtel Social 93, Groupe SOS
Solidarités, Interlogement93*

1 Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)

La Main Tendue

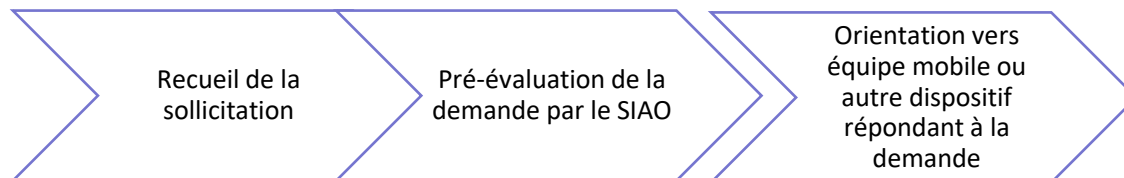
1 Lits haltes soins santé (LHSS) hors les murs, spécialisé périnatalité

Groupe SOS Solidarités

2 Appartements de Coordination Thérapeutique hors les murs

Aurore, Emmaüs

- Des missions, publics et territoires spécifiques
- Une mission de régulation
- Un formulaire unique de sollicitation



Présentation et modalités de sollicitations :
[Accéder à la page](#)

Contact :
regulation-sante@interlogement93.net

Objectif : Favoriser la prise en charge psychologique et permettre un accès aux soins en santé mentale des personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil

Missions :

Apporter un soutien psychologique aux personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil, en particulier les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Prise en charge psychologique et psychosociale

- Mise en place de permanences
- Consultations individuelles
- Interventions collectives

Coordination

- Avec les professionnels des structures sociales des lieux d'intervention
- Avec l'ensemble des acteurs du système de soins, particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie (psychiatrie de secteur, EMPP, ...)

- ✓ Déploiement de 16 ETP psychologues en Seine-Saint-Denis (recrutés ou en cours)

Porté par : *Abri Groupe, Amicale du Nid, Aurore, CASP, Cités Caritas, Emmaüs Alternatives, Groupe SOS, Interlogement93, La Marmite*

- ✓ 0.5 ETP Coordination porté par le SIAO93 dans l'objectif de créer une dynamique territoriale et de favoriser l'interconnaissance des psychologues (Mise en place d'un espace commun d'échange, mutualisation des pratiques, organisation de rencontres, ...)

Mission

Insertion professionnelle

Liens AHI/IAE : Favoriser l'accès à l'emploi des publics hébergés

Meilleure connaissance de l'IAE

Accompagnement à la prescription IAE

Inter-connaissance des acteurs

Interlocuteur dédié en cas de difficultés :

- ✓ Utilisation de la plateforme
- ✓ Identification d'une SIAE
- ✓ Aide au diagnostic socio-professionnel
- ✓ Information sur les partenaires emploi du territoire
- ✓ Relais d'informations...

Actions spécifiques développées pour favoriser les liens entre structures d'hébergement et SIAE

Organisation de rencontres entre professionnels AHI / IAE :

- ✓ Visites de SIAE
- ✓ Portes ouvertes de structures AHI

Organisation de formations ciblées :

- ✓ Les dispositifs de l'IAE
- ✓ L'utilisation de la "Plateforme des emplois de l'inclusion"



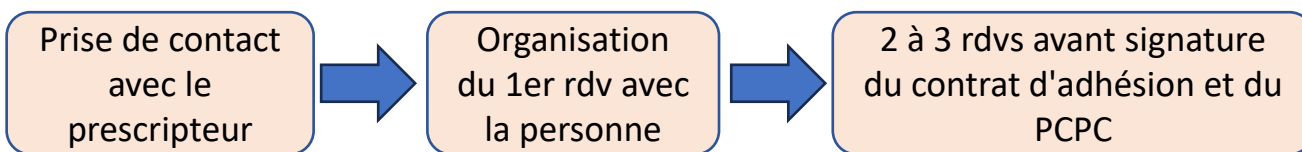
insertion-pro@interlogement93.net

Mission

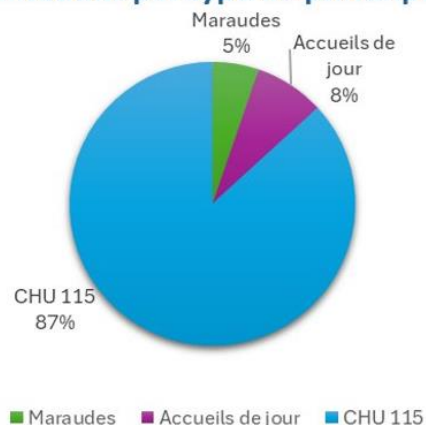
Insertion professionnelle

Cellule mobile d'appui O2R (offre de repérage et de remobilisation)
Modalité d'intervention

Objectif sur 3 ans (2025-2027) : accompagner vers l'emploi 210 personnes prises en charge au sein de structures CHU-115 et/ou connues par un accueil de jour et/ou une EMA du territoire



Orientations par type de prescripteur



Indicateurs – Bilan au 30/06/2025

- 21 contrats d'adhésion signés
- 10 personnes en cours de diagnostic
- 9 personnes pour lesquelles l'accompagnement n'a pas pu être enclenché (motifs principaux : situations(s) administrative(s), mode de garde, suivi en cours par un autre service FT)

Cellule mobile d'appui Contrat engagement jeune-jeune en rupture

Modalité d'intervention

Sollicitation référent CEJ-JR du SIAO93

Entretien préalable avec :

Jeune

Référent·e éducatif·ve

Référent Cellule d'appui

Bilan diagnostic (BD):

Définir les **besoins du jeune**, sa capacité à accéder au logement et s'y maintenir à court et moyen terme

Axes d'accompagnement social global
en lien avec le logement

Validation et mise en place de l'intervention:

Signature d'un **Projet conjoint de prise en charge (PCPC)**
avec le/la jeune et le/la référent·e

Articulation/coordination des actions entre les différent·es acteur·rices de l'accompagnement (éducateur·rices, mission local, CMA...)

Inconnu·e de la mission locale
1^{er} rdv pour signature d'un CEJ

Si le jeune est:

Connu·e de la mission locale
contact direct avec le/la CISP
référent·e du jeune

Indicateurs – Bilan 2024

205 sollicitations pour 167 jeunes ; 77 personnes accompagnées en 2024 (dépassement des objectifs)

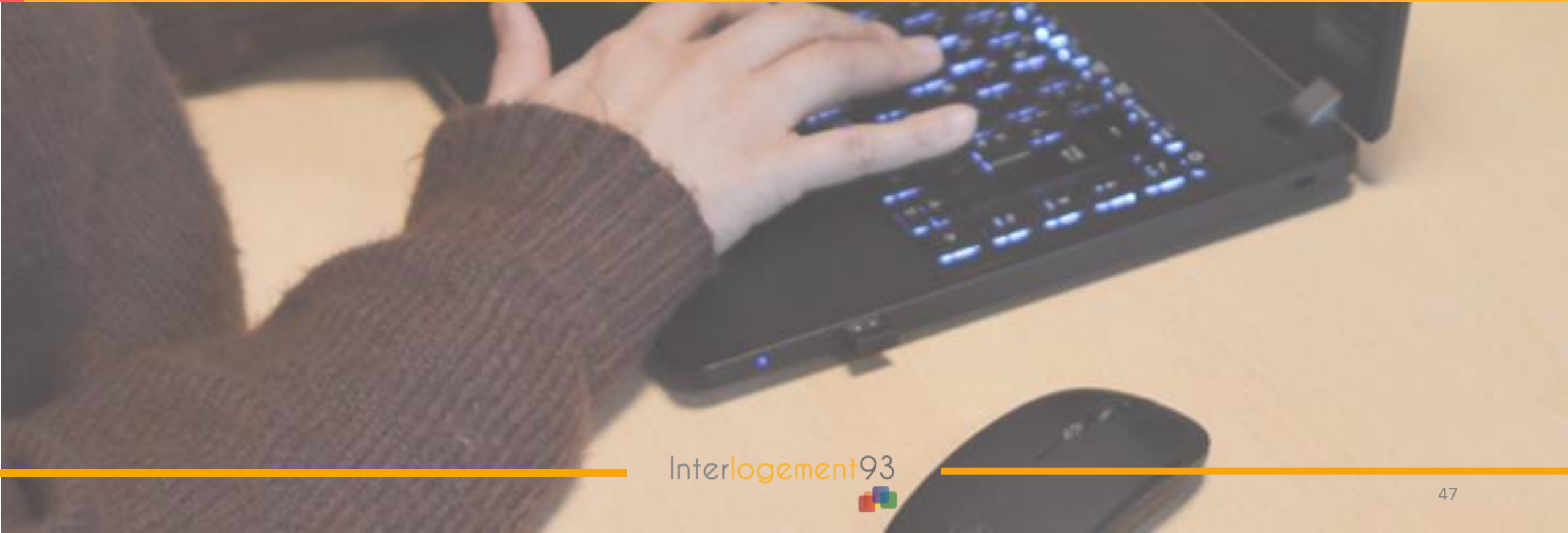
•Signatures CEJ-JR

- 50% des jeunes ont signé un CEJ ou est en cours de signature (au 31/12/2024)
- 30% : pas besoin d'un CEJ (déjà signé, en formation/emploi),
- 20% : pas possible de signer un CEJ (inéligible, rupture accompagnement)

Besoins hébergement logement : 68% des jeunes accompagnés ont trouvé une solution
24 admissions en hébergement, 21 admissions en logement accompagné (surtout ALT), 8 orientations hors SIAO

- Solutions trouvées aussi (dans une moindre mesure) sur des problématiques de santé, de mobilité, d'ouvertures de droits
- Durée moyenne d'accompagnement (parmi les accompagnements terminés) : 3 mois

6. Les instances partenariales du SIAO



Les commissions partenariales du SIAO

➤ CTS – Concertation Territoriale du SIAO

- Groupe de réflexion et de prise de décisions regroupant des travailleurs sociaux et médico-sociaux de dispositifs de veille sociale et d'urgence
- Définition de préconisations relatives à la stratégie d'accompagnement à mettre en place + proposition d'acteurs à impliquer et de modalités d'articulation de leurs interventions
- Ouvert à tous les intervenants sociaux et médicaux du département
- **Tous les vendredis matin, de 9h30 à 12h30, exclusivement en présentiel au sein des locaux d'Interlogement93 depuis février 2025, sans inscriptions préalables**
- => <https://www.interlogement93.net/concertation-territoriale-du-siao-93>



➤ CTD – Commission du Traitement de la Demande

- Lieu de traitement des demandes d'hébergement
- Analyse des situations + validation de la préconisation d'orientation
- Inscriptions nécessaires => <https://www.interlogement93.net/commission-du-traitement-de-la-demande>

➤ CPSC – Commission Parcours de Soins Complexes

- Favoriser la mise en réseau et l'articulation des acteurs du social, du sanitaire et du médico-social afin de trouver des solutions adaptées à des personnes cumulant des problématiques sociales et des problématiques médicales complexes.
- => <https://www.interlogement93.net/sant%C3%A9>

Les formations du SIAO

- **FORMATION SIAO 93** : Formation au fonctionnement du SIAO et aux dispositifs d'hébergement/logement
 - Un jeudi sur deux, de 9h30 à 12h30
 - Inscriptions nécessaires
 - => <https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao>
- **FORMATION SI SIAO 93** : Formation à l'utilisation de l'application SI-SIAO
 - Tous les trois premiers mardis du mois, de 14h15 à 17h00
 - Inscriptions nécessaires
 - => <https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao>
- **FORMATION IAE** : Formation aux dispositifs IAE et à l'utilisation de la « plateforme des emplois de l'inclusion »
 - Dates disponibles selon le calendrier en ligne, une en février, avril et juin 2025
 - Inscriptions nécessaires
 - => <https://www.interlogement93.net/insertion-professionnelle>

➤ Permanence SIAO

- Permanence téléphonique dédiée aux professionnels pour toute question concernant la demande d'hébergement/logement au SIAO 93 – utilisation du SI SIAO
- Du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 01.41.72.09.45
- Mail : sisiao@siao93.net



Avez-vous des questions ?



Merci pour votre attention

Ce support de présentation ainsi que nos tutoriels et documents pédagogiques sont disponibles sur :

<https://www.interlogement93.net/>

(rubrique SIAO et SI SIAO > Outillage SIAO)

Retrouvez également :

- [Le Repères - le SIAO 93 à l'usage](#)
- [Le baromètre du SIAO 93 – 1er trimestre 2026](#)